Voici la nouvelle version des conditions d'utilisation d'Edenah. Elle s'applique à partir du 3 décembre 2026 (article 2). Elle ajoute l'option payante de mise en avant (article 11) et ce qu'elle change dans le classement des fiches (articles 7.2 et 7.3). Edenah vous l'envoie au moins 15 jours à l'avance, comme le prévoit le règlement (UE) 2019/1150 (article 3).

Conditions Générales d'Utilisation

Dernière mise à jour : 3 décembre 2026

1. Présentation du service

Edenah (edenah.fr) est une plateforme de mise en relation entre particuliers et professionnels en Martinique, Guadeloupe et Guyane, éditée par :

Evans Couf EI (entrepreneur individuel), nom commercial « Moment Présent »
SIREN : 979 531 621 (RCS Fort-de-France) — SIRET : 979 531 621 00022
147 Impasse Louis Zabeth, 97232 Le Lamentin, Martinique, France
Email : contact@edenah.fr

La plateforme permet aux professionnels de publier un profil consultable par les clients. Les clients les contactent ensuite directement, leur adressent une demande de devis ou, lorsque le professionnel le propose, prennent rendez-vous en ligne. Edenah n'intervient pas dans les transactions entre clients et professionnels, n'encaisse aucun paiement à ce titre et ne perçoit aucune commission sur les prestations réalisées.

Le référencement est gratuit. Seule l'option de mise en avant (article 11) est payante, et seulement pour les professionnels qui la choisissent.

Au sens de l'article L.111-7 du Code de la consommation, Edenah est un opérateur de plateforme en ligne fournissant un service de mise en relation.

2. Acceptation et modification des CGU

L'utilisation de la plateforme implique l'acceptation des présentes conditions.

Nous pouvons les modifier. Les prestataires inscrits sont informés par email de toute modification, sur un support durable, au moins 15 jours avant son entrée en vigueur, conformément au règlement (UE) 2019/1150. Ce délai est allongé lorsque les changements

imposent au prestataire des adaptations techniques ou commerciales significatives. Pendant ce délai, le prestataire peut supprimer son compte sans frais.

Ce préavis ne s'applique pas lorsqu'une obligation légale ou réglementaire impose une modification immédiate.

Entrée en vigueur de la version du 3 décembre 2026

Cette version ajoute l'option payante de mise en avant (article 11) et ce qu'elle change dans le classement des fiches (articles 7.2 et 7.3). Edenah a envoyé le texte complet par email aux professionnels inscrits, au moins 15 jours à l'avance. Elle s'applique à tous à partir du **3 décembre 2026**.

La version précédente, du 16 novembre 2026, est disponible sur demande à contact@edenah.fr.

3. Inscription des prestataires

3.1 Conditions

Pour demander la création d'un profil professionnel, le prestataire doit :

- Exercer une activité professionnelle déclarée et licite
- Être majeur et disposer de la capacité juridique nécessaire
- Fournir des informations exactes, complètes et actualisées
- Confirmer son adresse email
- Fournir, lorsque cela est demandé, les éléments nécessaires à l'examen de son inscription

3.2 Portée du contrôle effectué avant publication

Chaque fiche est examinée manuellement par Edenah avant sa publication. Ce contrôle porte sur :

- La cohérence et la vraisemblance des informations communiquées
- L'existence de l'activité professionnelle, vérifiée auprès des registres publics lorsque le numéro SIRET est fourni et que la consultation est possible
- La conformité du contenu publié aux présentes conditions

Ce contrôle ne constitue ni une certification, ni un agrément, ni une garantie portant sur les compétences, les qualifications, les diplômes, les assurances, la solvabilité, la qualité des prestations ou le respect permanent par le professionnel de ses obligations légales.

Il appartient au client de procéder aux vérifications qu'il juge nécessaires avant de contracter, notamment auprès du professionnel lui-même.

3.3 Refus d'inscription

Edenah peut refuser une inscription incomplète, incohérente, manifestement trompeuse, contraire aux présentes conditions, ou susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à la confiance des utilisateurs.

4. Obligations des prestataires

En publiant un profil, vous vous engagez à :

- Fournir des informations véridiques sur votre activité et vos prestations
- Honorer les prestations convenues avec vos clients
- Prévenir vos clients dans les meilleurs délais si vous ne pouvez pas honorer une prestation
- Répondre aux demandes reçues dans un délai raisonnable
- Respecter la réglementation applicable à votre activité, notamment en matière d'hygiène, d'assurance et de fiscalité
- Ne publier aucun contenu illicite, trompeur, diffamatoire ou portant atteinte aux droits d'un tiers
- Maintenir vos informations à jour
- Si vous utilisez la prise de rendez-vous, respecter les engagements de l'article 9.6

5. Contenus publiés et propriété intellectuelle

5.1 Propriété

Vous conservez la propriété des photos, textes et contenus que vous publiez.

5.2 Licence accordée à Edenah

En publiant un contenu, vous accordez à Edenah une licence non exclusive, gratuite et révocable permettant d'afficher ce contenu sur la plateforme et de l'utiliser pour la promotion de la plateforme, notamment sur ses réseaux sociaux. Cette licence prend fin à la suppression du contenu ou du compte, sous réserve des publications déjà diffusées avant la suppression.

5.3 Garantie des droits

Vous garantissez détenir l'ensemble des droits nécessaires sur les contenus que vous publiez. Vous vous engagez notamment à ne pas publier :

- Des photographies dont vous n'êtes ni l'auteur ni le titulaire des droits d'exploitation
- Des images représentant des personnes identifiables sans leur autorisation
- Des marques, logos ou dénominations appartenant à des tiers
- Des textes, descriptions ou contenus reproduits depuis un autre site sans autorisation

5.4 Retrait des contenus

Edenah retire tout contenu dont le caractère illicite ou la violation de droits est porté à sa connaissance dans les conditions prévues à l'article 6.

5.5 Responsabilité relative aux contenus

Le prestataire est responsable des contenus qu'il publie.

Lorsqu'une réclamation d'un tiers résulte directement d'un contenu publié en violation des présentes conditions ou des droits de ce tiers, le prestataire pourra être tenu d'indemniser Edenah des préjudices directs, raisonnablement justifiés et définitivement mis à sa charge, ainsi que des frais de défense raisonnablement engagés, sous réserve qu'il ait été informé de la réclamation dans un délai utile et mis en mesure de présenter ses observations.

Cette disposition ne couvre pas les conséquences résultant d'une faute propre ou d'un manquement imputable à Edenah.

6. Signalement d'un contenu potentiellement illicite

Conformément au règlement (UE) 2022/2065 sur les services numériques et à la loi pour la confiance dans l'économie numérique, toute personne peut signaler un contenu qu'elle estime illicite.

6.1 Comment signaler

Envoyez votre signalement à **contact@edenah.fr** avec l'objet « Signalement de contenu ».

Le signalement doit contenir, dans la mesure applicable :

1. Une explication suffisamment motivée des raisons pour lesquelles le contenu est considéré comme illicite
2. L'adresse exacte (URL) de la page concernée et toute information permettant d'identifier précisément le contenu visé
3. Le nom et l'adresse email de l'auteur du signalement, sauf lorsque la réglementation permet un signalement sans ces informations
4. Une déclaration confirmant que le signalement est effectué de bonne foi et que les informations communiquées sont exactes et complètes

Si le signalement concerne une atteinte à un droit de propriété intellectuelle, indiquez également la nature du droit invoqué et les éléments permettant d'en établir la titularité.

6.2 Traitement

Lorsque le signalement comporte des coordonnées électroniques valides, Edenah en accuse réception dans les meilleurs délais. Le signalement est examiné de manière diligente, objective et non arbitraire.

Edenah peut maintenir, restreindre, suspendre ou retirer le contenu concerné selon les informations disponibles et la réglementation applicable. Le déclarant et l'utilisateur concerné sont informés de la décision et de ses principaux motifs lorsque la loi l'exige ou le permet, ainsi que, le cas échéant, des voies de recours disponibles.

6.3 Signalements abusifs

La transmission répétée de signalements manifestement infondés ou effectués de mauvaise foi peut entraîner des restrictions d'accès au dispositif de signalement, sans préjudice des responsabilités prévues par la loi.

7. Référencement, classement et déréférencement

Cette rubrique répond aux obligations de l'article L.111-7 du Code de la consommation.

7.1 Conditions pour être référencé

Tout professionnel exerçant une activité déclarée dans l'une des catégories proposées et situé en Martinique, Guadeloupe ou Guyane peut demander à être référencé. Le référencement est gratuit. Chaque demande fait l'objet d'une vérification manuelle avant publication. L'option payante de mise en avant (article 11) n'est pas une condition du référencement.

7.2 Critères de classement par défaut

Les résultats de recherche sont classés selon les paramètres suivants, par ordre d'application :

Ordre	Critère	Détail
1	Correspondance avec la recherche	Catégorie, branche, zone et mots-clés demandés — détermine les fiches affichées, non leur ordre
2	Option payante de mise en avant	Tri par défaut uniquement : les fiches portant la mention « Sponsorisé » (article 11) sont placées avant les autres fiches correspondant à la recherche. Sans effet en recherche « autour de moi » et en tri « A → Z »
3	Proximité géographique	Uniquement en recherche « autour de moi » : distance croissante, les fiches sans localisation précise en fin de liste
4	Date d'ajout de la fiche	Hors recherche par distance : les fiches les plus récemment ajoutées en premier (y compris entre fiches « Sponsorisé »)
5	Ordre alphabétique	Si vous sélectionnez « A → Z » dans le menu de tri, ce critère prévaut sur tous les précédents

Sur la page d'accueil, la rubrique « À la une » montre d'abord toutes les fiches qui ont l'option payante, avec la mention « Sponsorisé », puis des fiches choisies par Edenah (article 7.3), six fiches au plus. Dans chaque groupe, les fiches ajoutées le plus récemment passent en premier.

7.3 Rémunération influençant le classement

Une rémunération peut influencer le classement : l'option payante de mise en avant, décrite à l'article 11. Sur Edenah, elle a deux effets, et seulement ceux-là :

- dans le tri par défaut des résultats de recherche, la fiche est placée avant les fiches qui ne bénéficient pas de l'option (article 7.2) ;

- sur la page d'accueil, la fiche est présentée dans la rubrique « À la une ».

Chaque fiche concernée porte la mention **« Sponsorisé »**, sur sa vignette, à côté du résultat. Une fiche n'apparaît que dans les recherches qui lui correspondent, avec ou sans l'option. L'option ne change ni le classement par distance, ni le tri alphabétique, ni les avis publiés. Elle ne veut pas dire qu'Edenah recommande la fiche ou l'a vérifiée davantage. Tous les professionnels paient les mêmes prix, et l'option a les mêmes effets sur Edenah quelle que soit la formule.

Les publicités Instagram de l'option (article 11.3) passent en dehors d'Edenah : elles ne changent rien au classement des fiches.

Edenah n'entretient aucun lien capitalistique avec les professionnels référencés.

Edenah choisit aussi elle-même, sans être payée, des fiches montrées dans « À la une » après les fiches sponsorisées (sélection éditoriale). Ces fiches ne portent pas la mention « Sponsorisé ». Ce choix ne change pas l'ordre des résultats de recherche.

7.4 Déréférencement

Une fiche peut être retirée de la plateforme dans les cas suivants :

- Non-respect des obligations prévues à l'article 4
- Publication d'un contenu illicite ou portant atteinte aux droits d'un tiers
- Informations manifestement fausses sur l'activité ou les prestations
- Cessation de l'activité professionnelle
- Demande du prestataire lui-même

Sauf urgence ou obligation légale, le prestataire est informé du motif avant le retrait et dispose de la possibilité de présenter ses observations à contact@edenah.fr.

8. Avis publiés par les clients

Cette rubrique répond à l'article L.111-7-2 du Code de la consommation.

8.1 Objet et dépôt

Les avis présentent l'expérience d'une personne déclarant avoir fait appel à un prestataire référencé sur Edenah.

L'auteur d'un avis doit publier un contenu sincère, pertinent et directement lié à son expérience. Il ne doit pas publier de propos illicites, injurieux, discriminatoires, diffamatoires ou publicitaires, ni les données personnelles d'un tiers.

8.2 Absence de vérification de l'expérience

Edenah ne vérifie pas l'existence effective de la prestation. Sauf mention contraire affichée avec l'avis, Edenah ne garantit donc pas que son auteur a effectivement contracté avec le prestataire concerné.

8.3 Modération

Chaque avis est examiné avant publication. Un avis peut être refusé ou retiré lorsqu'il :

- Ne concerne pas directement le prestataire ou la prestation
- Contient des propos ou éléments illicites
- Comporte des données personnelles non nécessaires
- Présente un caractère publicitaire ou répétitif
- Résulte manifestement d'un conflit d'intérêts
- Paraît artificiel, frauduleux ou destiné à manipuler la notation
- Ne respecte pas les présentes conditions

La modération ne porte pas sur le caractère positif ou négatif de l'avis.

Un avis publié ne peut pas être modifié par son auteur. Une demande de correction ou de suppression peut être adressée à contact@edenah.fr.

8.4 Délai de publication

Les avis acceptés sont publiés dans un délai maximal de quinze jours suivant leur dépôt. Ce délai peut être prolongé lorsqu'une vérification ou une contestation est en cours.

8.5 Contrepartie

Aucune contrepartie n'est accordée en échange du dépôt d'un avis. Les prestataires ne peuvent acheter ni la publication, ni la modification, ni la suppression d'un avis.

8.6 Durée de publication

Un avis reste publié pendant toute la durée de publication de la fiche concernée, sauf suppression demandée par son auteur, retrait à la suite d'une modération, ou obligation légale contraire.

8.7 Signalement d'un doute sur l'authenticité

Le prestataire concerné peut, gratuitement et sans condition, signaler à Edenah un doute motivé sur l'authenticité d'un avis, en écrivant à contact@edenah.fr. Il précise les raisons de son doute et joint, le cas échéant, les éléments dont il dispose.

Edenah examine chaque signalement au regard des informations communiquées. Le signalement n'entraîne pas automatiquement le retrait de l'avis. Le prestataire est informé de la suite donnée.

L'auteur d'un avis peut demander la suppression de son avis à la même adresse.

9. Relation entre le client et le professionnel : devis et rendez-vous

9.1 Qualité des offreurs

Les professionnels référencés sur Edenah déclarent exercer à titre professionnel. Ils sont responsables du respect de leurs obligations légales, notamment fiscales, sociales et assurantielles.

Le contrat de prestation est conclu directement entre le client et le professionnel. Edenah n'y est pas partie. Les droits du client, notamment en matière de garantie et de rétractation, s'exercent auprès du professionnel.

9.2 Demandes de devis

Depuis la fiche d'un professionnel, le client peut lui adresser une demande de devis. Edenah transmet la demande au professionnel par email ; celui-ci répond directement au client. La demande n'engage ni le client ni le professionnel. Le devis éventuel est établi par le professionnel, sous sa seule responsabilité.

9.3 Prise de rendez-vous en ligne

Lorsqu'un professionnel la propose, le client peut réserver en ligne un rendez-vous pour une ou plusieurs prestations (cinq au plus), qui s'enchaînent. Les créneaux proposés sont calculés à partir des horaires, des durées et des réglages renseignés par le professionnel. Pour réserver, le client indique son prénom, son numéro de téléphone et son adresse email.

Le service est gratuit pour le client comme pour le professionnel. **Aucun paiement n'est effectué sur Edenah pour un rendez-vous** : les prix affichés sont fixés par le professionnel, et le client paie directement le professionnel, selon les modalités convenues

avec lui.

Pour prévenir les abus, Edenah peut limiter le nombre de réservations, notamment le nombre de rendez-vous à venir pour une même adresse email. Edenah peut faire évoluer ou interrompre le service de prise de rendez-vous ; les rendez-vous déjà pris restent valables.

9.4 Confirmation, rappel et demandes sans réponse

Selon le réglage choisi par le professionnel, le rendez-vous est confirmé dès la réservation, ou la réservation est une demande que le professionnel accepte ou refuse. Pendant ce temps, le créneau reste réservé au client.

Une demande restée sans réponse 24 heures après son envoi, ou à l'heure prévue du rendez-vous si elle arrive avant, est annulée automatiquement : le créneau est libéré et le client est prévenu par email.

Le client reçoit par email la confirmation ou la réponse du professionnel puis, en principe, un rappel la veille d'un rendez-vous confirmé. Un email peut ne pas parvenir (adresse erronée, filtre anti-spam) : le rendez-vous enregistré reste valable.

9.5 Annulation et déplacement par le client

Le client peut annuler ou, lorsque c'est possible, déplacer son rendez-vous gratuitement, depuis le lien personnel reçu par email, jusqu'à 24 heures avant son début. Passé ce délai, il contacte directement le professionnel. Edenah n'applique aucuns frais ; les conditions propres au professionnel, par exemple en cas d'absence, relèvent de la relation entre le client et lui.

9.6 Engagements du professionnel qui utilise la prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous est facultative. Elle n'apparaît sur la fiche qu'une fois les horaires et la durée des prestations renseignés par le professionnel, qui peut à la place afficher le lien de son propre agenda en ligne.

Le professionnel qui l'utilise s'engage à :

- Tenir à jour ses horaires ainsi que la durée et le prix de ses prestations, et bloquer dans son agenda Edenah les créneaux pris par ailleurs
- Répondre aux demandes de rendez-vous dans les 24 heures
- Honorer les rendez-vous confirmés ; s'il ne le peut pas, annuler le rendez-vous depuis son agenda le plus tôt possible, ce qui prévient le client par email

- N'utiliser les coordonnées des clients que pour le rendez-vous et la relation avec le client concerné, dans le respect de la réglementation sur les données personnelles, notamment pour l'envoi de messages commerciaux, et ne pas les transmettre à des tiers
- Prévenir lui-même les clients ayant un rendez-vous à venir avant de supprimer son compte, les rendez-vous étant supprimés avec celui-ci

En cas de manquements répétés, par exemple des demandes laissées sans réponse ou des rendez-vous non honorés signalés par des clients, Edenah peut désactiver la prise de rendez-vous sur la fiche, dans les conditions prévues à l'article 7.4 (information préalable du motif et possibilité de présenter ses observations).

10. Rôle et responsabilité d'Edenah

10.1 Nature du service

Edenah fournit un service technique de référencement et de mise en relation. Edenah :

- N'est ni le vendeur ni le prestataire des services présentés
- Ne fixe pas les prix des prestations
- N'encaisse pas les paiements entre utilisateurs
- Ne garantit pas la disponibilité, les qualifications, les assurances, la solvabilité ou la qualité des prestations des professionnels, ni l'exactitude des horaires, durées et prix qu'ils renseignent
- N'est pas partie aux devis, rendez-vous, commandes ou contrats conclus entre utilisateurs, et ne garantit pas qu'un rendez-vous sera honoré

10.2 Contenus fournis par les utilisateurs

Pour les contenus fournis et publiés à la demande des utilisateurs, Edenah intervient dans les limites du régime juridique applicable aux fournisseurs de services d'hébergement. Edenah n'est pas soumise à une obligation générale de surveillance de l'ensemble des contenus, mais retire ou restreint l'accès à un contenu lorsqu'elle a connaissance de son caractère illicite ou de sa contrariété aux présentes conditions.

10.3 Limites de responsabilité

Edenah demeure responsable de ses propres obligations et de ses fautes dans les conditions prévues par la loi. Aucune disposition des présentes conditions ne peut exclure ou limiter une responsabilité qui ne pourrait légalement l'être.

Edenah s'efforce de maintenir la plateforme accessible et sécurisée, sans garantir une disponibilité permanente ni l'absence totale d'erreurs. Le service peut être temporairement interrompu pour maintenance, mise à jour, sécurité, incident technique ou cas de force majeure.

Dans les limites autorisées par la loi, Edenah ne répond pas des dommages indirects, pertes de chiffre d'affaires, pertes d'opportunités ou atteintes commerciales résultant exclusivement d'une interruption du service ou d'un litige entre utilisateurs.

11. Option payante de mise en avant

11.1 Ce que comprend l'option

Si votre fiche est publiée, vous pouvez la mettre en avant en payant cette option. Elle est facultative et vous la prenez pour votre activité professionnelle. Elle comprend :

- sur Edenah : votre fiche en tête des résultats de recherche (tri par défaut) et dans la rubrique « À la une » de la page d'accueil, avec la mention « Sponsorisé » (article 7.3) ;
- sur Instagram : des publicités qui présentent votre fiche, publiées et sponsorisées depuis le compte d'Edenah (article 11.3).

L'option rend votre fiche plus visible. Elle ne garantit pas un nombre de vues, de personnes touchées ou de contacts, ni des clients.

11.2 Formules et prix

Formule	Prix	Publicités Instagram comprises	Budget de chaque publicité
Semaine	7,99 € par semaine	1 publicité par semaine payée	Au moins 4 €
Mois	19,99 € par mois	4 publicités par mois payé, une par semaine	Au moins 3 €

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Tous les professionnels paient les mêmes prix. Les deux formules ont les mêmes effets sur Edenah ; seuls la durée payée, le nombre de publicités Instagram et leur budget minimum changent.

11.3 Publicités Instagram

Edenah prépare chaque publicité avec les contenus de votre fiche (photos, nom, métier, prestations, zone) et un lien vers elle. Edenah la publie sur son compte Instagram et la sponsorise auprès de Meta, avec le **budget minimum indiqué à l'article 11.2** (au moins 4 € par publicité avec la formule semaine, au moins 3 € par publicité avec la formule mois), payé par Edenah sur le prix de l'option. Edenah peut y mettre davantage. Edenah choisit le visuel, le texte, la durée de diffusion et le public, selon la zone indiquée sur votre fiche. Chaque publicité porte la mention « Publicité ».

Avec la formule semaine, vous avez une publicité pour chaque semaine payée. Avec la formule mois, vous en avez quatre par mois payé, une par semaine. La première part pendant votre première semaine.

Vous autorisez Edenah à utiliser les contenus de votre fiche pour ces publicités. Vous pouvez demander, depuis « Messages » ou à contact@edenah.fr, qu'une photo ne soit pas utilisée ou qu'un texte soit corrigé. Une fois la sponsorisation terminée, la publication peut rester sur le compte Instagram d'Edenah ; vous pouvez demander qu'Edenah la retire.

Meta a aussi son mot à dire : Meta peut refuser, limiter ou suspendre une publicité selon ses propres règles. Le nombre de personnes touchées n'est pas garanti. Si une publicité ne peut pas partir la semaine prévue (refus de Meta, aucune photo utilisable…), Edenah vous prévient et la diffuse au plus tard la semaine suivante. Sinon, Edenah vous rembourse la période en cours, sur simple demande.

11.4 Souscription, paiement et factures

Vous souscrivez depuis le tableau de bord de votre espace pro, en choisissant une formule. Vous payez par carte bancaire, sur une page sécurisée de notre prestataire de paiement Stripe (Stripe Payments Europe, Limited, Irlande). Edenah ne voit jamais le numéro complet de votre carte.

Vous payez la première période (une semaine ou un mois) au moment de souscrire. Ensuite, Stripe renouvelle l'option pour la même durée, à la même date, et prélève son prix sur votre carte. Votre fiche passe en avant sur Edenah dès que Stripe confirme le paiement, en général en quelques minutes.

Vous recevez une facture par email à chaque paiement. Le bouton « Gérer mon abonnement » du tableau de bord vous donne vos factures et l'historique de vos paiements. Pour changer de formule, résiliez celle en cours, puis souscrivez l'autre une fois la période payée terminée.

11.5 Durée et résiliation

L'option est **sans engagement de durée**. Vous pouvez la résilier quand vous voulez, avec le bouton « Gérer mon abonnement » ou en écrivant à contact@edenah.fr. La résiliation prend effet à la fin de la période déjà payée : jusqu'à cette date, votre fiche reste en avant et les publicités prévues partent. Ensuite, tout s'arrête et Stripe ne prélève plus rien. Edenah ne rembourse pas la période en cours au prorata.

11.6 Défaut de paiement

Si un paiement échoue, Edenah suspend la mise en avant et les publicités jusqu'à ce que le paiement passe. Stripe peut retenter le paiement pendant quelques jours, et vous pouvez mettre votre carte à jour avec « Gérer mon abonnement ». Si le paiement ne passe toujours pas, l'option est résiliée.

11.7 Retrait de la fiche et suppression du compte

Si Edenah suspend ou retire votre fiche parce que vous n'avez pas respecté ces conditions (article 7.4), Edenah résilie l'option tout de suite : Stripe ne prélève plus rien et Edenah ne rembourse pas la période en cours. Si Edenah retire votre fiche pour une autre raison, Edenah résilie l'option et vous rembourse la période en cours.

Avant de supprimer votre compte, résiliez l'option avec « Gérer mon abonnement ». Vous pouvez ensuite supprimer votre compte tout de suite, sans nouveau prélèvement. Edenah garde les factures pendant la durée imposée par la loi (voir la politique de confidentialité).

11.8 Pas de droit de rétractation

Vous souscrivez l'option à distance, en tant que professionnel et pour votre activité : le droit de rétractation prévu pour les consommateurs ne s'applique pas.

11.9 Évolution de l'option

Edenah peut changer les prix ou le contenu de l'option, ou arrêter de la proposer. Si vous êtes abonné, Edenah vous prévient par email au moins 15 jours avant, et vous pouvez résilier sans frais d'ici là. Si Edenah arrête l'option, Stripe ne prélève plus rien après la date annoncée.

11.10 Vendeur

L'option est vendue par **Evans Couf EI**, nom commercial « Moment Présent », SIREN 979 531 621 (RCS Fort-de-France), 147 Impasse Louis Zabeth, 97232 Le Lamentin, Martinique. Contact : contact@edenah.fr.

12. Suppression de compte

Vous pouvez supprimer votre compte à tout moment depuis votre espace professionnel ou en écrivant à contact@edenah.fr. La suppression entraîne le retrait de votre fiche et l'effacement de vos données dans les conditions décrites dans la politique de confidentialité. Si vous avez souscrit l'option de mise en avant, résiliez-la d'abord (article 11.7).

La suppression du compte supprime aussi l'agenda et les rendez-vous qu'il contient, y compris ceux à venir : prévenez vos clients avant de supprimer votre compte (article 9.6). Après la suppression, vous n'avez plus accès à votre fiche, à vos statistiques ni à vos rendez-vous.

Edenah peut suspendre ou supprimer un compte en cas de manquement aux présentes conditions, dans les conditions prévues à l'article 7.4.

13. Données personnelles et accès aux données

Le traitement des données personnelles est décrit dans la politique de confidentialité. Cette rubrique décrit en outre l'accès aux données prévu par l'article 9 du règlement (UE) 2019/1150.

13.1 Données auxquelles Edenah a accès

Edenah a accès aux données fournies par les professionnels (fiche, prestations, photos, horaires, réglages et agenda), aux données transmises par les clients (demandes de devis, rendez-vous, avis) et aux données produites par l'utilisation du service (vues, clics de contact, demandes de devis et rendez-vous reçus), ainsi que, pour les professionnels qui souscrivent l'option de mise en avant, aux données d'abonnement et de facturation. Elle les utilise pour faire fonctionner la plateforme, prévenir les abus, fournir les statistiques et

améliorer le service. Elle ne les vend pas. Elle n'utilise les contenus des fiches à des fins publicitaires que pour promouvoir la plateforme (article 5.2) et, pour les professionnels qui souscrivent l'option de mise en avant, pour leurs publicités Instagram (article 11.3).

13.2 Données auxquelles le professionnel a accès

Le professionnel a accès aux données de sa fiche, aux statistiques de sa propre fiche, aux demandes de devis qui lui sont adressées (par email) et aux rendez-vous pris sur sa fiche, avec les coordonnées des clients concernés (dans son agenda et par email). Dans l'agenda, ces coordonnées sont effacées 6 mois après la date du rendez-vous. Le professionnel n'a accès ni aux données des autres professionnels, ni aux données d'ensemble de la plateforme.

Pour les coordonnées des clients qu'il reçoit, le professionnel est responsable de sa propre utilisation (article 9.6).

13.3 Transmission à des tiers

Ces données ne sont transmises à aucun tiers, en dehors des prestataires techniques qui hébergent et font fonctionner le service, listés dans la politique de confidentialité, de la diffusion des contenus des fiches sur les réseaux sociaux d'Edenah prévue à l'article 5.2 et, pour l'option de mise en avant, de Stripe (paiements) et de Meta (diffusion des publicités Instagram, article 11.3).

14. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

En cas de différend, l'utilisateur est invité à adresser préalablement une réclamation écrite à contact@edenah.fr afin de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige relève des juridictions désignées par les règles légales de compétence territoriale et matérielle applicables.

Lorsque la loi autorise valablement une clause attributive de compétence et que celle-ci a été portée de manière très apparente à la connaissance de la partie concernée, les tribunaux du ressort de Fort-de-France sont seuls compétents.

15. Contact

Evans Couf El (Moment Présent)
147 Impasse Louis Zabeth, 97232 Le Lamentin, Martinique, France
Email : contact@edenah.fr

Voir aussi : Politique de confidentialité · Mentions légales